

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 31

N°103

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MAI 2018

L'AN deux mille dix huit, le 02 mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 26 avril 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danielle, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, AÏT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Sophie VALLY	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Jean-François MONINO	Madame Soizig NEDELEC
Madame Akoua Marie KOUAME	Monsieur Kilani KAMALA
Monsieur Fethi CHOUDER	Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Marc RUER	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Patrick LE HYARIC	Madame Magali CHERET
Monsieur Eric PLEE	Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Rachid ZAÏRI	Monsieur Daniel GARNIER
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Arab ALI CHERIF	Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Kilani KAMALA

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ MAIRE/Service
Jeunesse

**OBJET : Signature de la Convention d'Objectifs et de Moyens entre la
Commune d'Aubervilliers et l'Association Organisation en Mouvement des
Jeunesses d'Aubervilliers du 1er avril 2018 au 31 décembre 2020**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 321 du 12 avril 2000 et le décret du 06 juin 2001 nécessitant de passer une convention avec les associations lorsque le montant de la subvention est supérieure à 23 000 euros ;

Vu le projet de la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association Organisation en Mouvement des Jeunesses d'Aubervilliers (OMJA) pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2020 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que dans le cadre de ses orientations en matière de mise en œuvre des politiques en direction de la jeunesse, la ville souhaite poursuivre sa coopération avec l'association Organisation en Mouvement des Jeunesses d'Aubervilliers ;

Considérant le besoin de formaliser dans cette convention, les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir ;

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens entre la commune d'Aubervilliers et l'association Organisation en Mouvement des Jeunesses d'Aubervilliers (OMJA) du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2020 telle que celle-ci est annexée à la présente délibération.

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention.

Reçu en préfecture le : 04/05/18
Publié le : 04/05/18
Certifié exécutoire : 04/05/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

